

Réunion du 21 octobre 2021 au 22 octobre 2021

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Développement et animation des territoires	265

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4311-1 et suivants,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 19 octobre 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

ENTENDU les interventions de : Cécile DREURE, William AUCANT, Françoise FONTENAILLE, Anne BEAUCHEF, Yamina RIOU, François de RUGY, Elsa RICHARD, Mélanie COSNIER, Maurice PERRION, Claire HUGUES, Philippe HENRY, Jean-Patrick FILLET, Roland MARION, Samia SOULTANI-VIGNERON, Antoine CHEREAU,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au titre de la Décision Modificative 2021-2 d'une autorisation de programme complémentaire de 4 500 000 € au titre du programme 265 "Développement et animation des territoires".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

REÇU le 25/10/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs